

# Maintenir le commerce en milieu rural

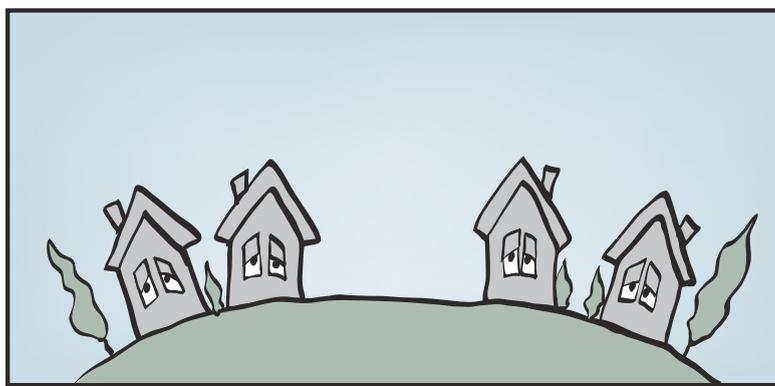
Un dispositif proposé par le Conseil Général aide les communes de moins de 2 000 habitants à conserver leur dernier commerce alimentaire.

Le Conseil Général aide, au moyen de subventions, les communes rurales de moins de 2 000 habitants ou leurs groupements à créer ou maintenir leurs commerces alimentaires. Sous réserve de la viabilité économique du projet (la chambre consulaire doit fournir un rapport favorable) et de la carence manifeste de l'initiative privée, le Département intervient d'une part pour l'acquisition, la construction et l'aménagement des bâtiments à usage commercial, et d'autre part pour l'acquisition des matériels nécessaires au candidat à l'installation. « Pour bénéficier de ce dispositif dont l'objectif est de lutter contre la désertification du milieu rural, il doit s'agir du dernier commerce alimentaire », explique Emmanuel Boursault, directeur de l'Action économique et des politiques territoriales. « À savoir une boulangerie, une épicerie, une boucherie, ou mieux encore un multiservice ; car au-delà de l'aspect commerce, il s'agit de la préservation d'un lieu de services et de vie ». En 2006, vingt-trois dossiers ont été validés par la Commission permanente et 580 570 euros attribués. La subvention atteint 30 % de la dépense hors taxe effectuée par la commune.

## Préserver des lieux de vie

À Nuits-sur-Armançon, la commune a ainsi acquis le local de l'ancien boulanger parti à la retraite et entrepris des travaux de rénovation afin d'y installer un nouvel artisan, après remise en état du matériel de fabrication. L'activité a repris en août dernier et une salariée chargée d'effectuer les tournées a été embauchée.

À Carisey, la commune a acheté le café et son mobilier suite au départ en retraite



du gérant afin de maintenir l'activité de café et d'auberge dans le village. L'établissement a rouvert ses portes en décembre 2006.

À Parly, le projet s'inscrit dans une opération plus vaste comprenant trois volets ayant chacun donné lieu à une subvention du Conseil Général : commercial (rénovation de l'auberge déplacement et réaménagement du fournil de la boulangerie), création de logements et aménagement des espaces publics (opération Cœur de village). « Concernant le volet commercial, le Conseil Général est intervenu en 2004 pour financer

l'acquisition des bâtiments, en 2006 à l'occasion de la première phase de travaux intérieurs de l'auberge et le déplacement du fournil, et en 2007 lors de la deuxième phase de travaux de la boulangerie », indique Pascal Brossier, chargé de mission.

Ce dispositif d'aide au commerce en milieu rural est un outil important pour les petites communes. « Il continuera à être mis en œuvre notamment à travers les trois contrats de pays du Tonnerrois, de l'Avalonnais et de Puisaye-Forterre », poursuit Emmanuel Boursault.

Nathalie Hadrbolec  
Nathalie.hadrbolec@iree.fr